

Le schéma régional des carrières

Roland MATRAT
chargé de mission Ressources Minérales
DREAL des Pays de la Loire
SRNT/DRNHSS

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire



Journées de formation des commissaires enquêteurs du 9 et 18 octobre 2018

Les schémas des carrières sont les documents de planification de l'activité d'extraction des minéraux.

Aujourd'hui : un schéma par département...

- Loire-Atlantique (09/07/2001)
- Maine et Loire (09/01/1998)
- Mayenne (04/07/2002)
- Sarthe (16/11/2017)



... Demain : un schéma régional

> Article 129 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

- Passage du périmètre *départemental* au périmètre *régional*
- Prise en compte de *l'ensemble des enjeux* (environnementaux, d'aménagement du territoire, des transports, sociaux et sociétaux, technico-économiques)
- Intégration de *l'économie circulaire* (via notamment le développement des ressources secondaires (recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics...))
- *Extension des obligation de compatibilité* et de *prise en compte* avec certains plans et programmes

> **Décret n°2015-1676 du 15 décembre 2015** relatif aux schémas régionaux et départementaux des carrières ainsi qu'à l'application du Code de l'Environnement outre-mer :

- Contenu du rapport SRC ;
- Modalités de mise en œuvre ;
- Composition du Copil ;
- Procédures de consultations ;
- Évaluation de la mise en œuvre et révision éventuelle (6 ans après sa publication)
→ *Inséré dans le code de l'environnement (articles R515-2 à R515-7, R515-8-7)*

> **Instruction du gouvernement du 4 août 2017**

Les objectifs de la réforme

- **Sécuriser l'approvisionnement en matériaux** et substances nécessaires aux projets d'aménagement du territoire et à l'industrie
- Permettre **une gestion plus rationnelle et économe** des matériaux intégrant l'économie circulaire et veillant à une gestion équilibrée de l'espace
- Prendre en compte **les flux de matériaux** interdépartementaux et interrégionaux
- Mettre en œuvre **l'évaluation environnementale** dès la phase d'élaboration des scénarios d'approvisionnement

Les objectifs de la réforme

- Assurer une meilleure articulation entre les différents plans et schémas

Le SRC doit :

- **Être compatible** avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- **Prendre en compte** le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (qui intègre le schéma régional de cohérence écologique) ;
- **Être rédigé après consultation du plan régional de l'agriculture durable** (en particulier sur la consommation d'espaces agricoles) **et du plan régional de prévention et de gestion des déchets seront associés.**
- **Être pris en compte** par les schémas de cohérence territoriale (délai de trois ans) et les plans locaux d'urbanisme (délai de un à trois ans).

La gouvernance en Pays de la Loire

La préfète de région :

- est chargée de l'élaboration et de l'adoption du SRC,
- définit la composition, l'organisation et le fonctionnement du COPIL (arrêté du 5 avril 2017).

Le COPIL :

- est constitué de 4 collèges (Services de l'état ; Élus des collectivités territoriales ; Professionnels ; Personnes qualifiées en sciences de la nature, associations de protection de la nature et organisations agricoles) ;
- est chargé de proposer au préfet de région les orientations permettant d'assurer l'approvisionnement durable et soutenable en ressources minérales pour la région.

La DREAL est chargée de la rédaction du SRC avec l'appui du BRGM, de la Cellule économique régionale de la construction et du CEREMA.

Calendrier prévisionnel

Arrêté préfectoral de constitution (5 avril 2017)



Comité de pilotage n° 1 (19 septembre 2017)



Première phase d'élaboration en groupes de travail (septembre 2017 à mars 2018)



Comité de pilotage n° 2 (5 avril 2018)



Seconde phase d'élaboration en groupe de travail « scénarios » (avril 2018 à fin 2018)



Comité de pilotage n° 3 (mars 2019 : à confirmer)



Phase de consultations



Adoption du schéma régional avant le 1^{er} janvier 2020

Le contenu du schéma régional des carrières (partie 1 en cours de finalisation)

1. Besoins en matériaux de carrières

- Objectif : inventaire des besoins et évaluation prospective jusqu'en 2030.

2. Ressources disponibles

- Objectif : inventaire des ressources primaires et secondaires, identification des gisements d'intérêt national et régional.

3. Logistique

- Objectif : description de la logistique (mode et types de transport, coûts énergétiques, sites de stockage)

Le contenu du schéma régional des carrières (partie 1 en cours de finalisation)

4. Enjeux environnementaux

- Objectif : établissement et hiérarchisation des enjeux de la région identifiés dans d'autres plans et schémas et susceptibles d'être impactés par le SRC (eau, biodiversité, air, sites et paysages, consommation d'énergie, transformation et réaménagement d'espaces, planification)

5. Enjeux techniques et sociaux

- Objectif : évaluation des enjeux sociaux (emploi, acceptation sociale) et techniques (évolutions technologiques)

Le contenu du schéma régional des carrières (partie 2 en cours de concertation et de rédaction)

6. Les scénarios d'approvisionnement

- Définir au niveau régional et avec une approche territorialisée (zones d'emploi INSEE) les risques de difficultés d'approvisionnement en matériaux de carrières (roches meubles, roches massives, argiles) en tenant compte :
 - des classes d'usage (béton, voirie, remblaiement, usages industriels et agricoles)
 - des ressources des gisements
 - des capacités de production des carrières
 - des besoins estimés entre 2017 et 2030 en fonction en particulier de la démographie
 - des enjeux environnementaux et autres usages

Le contenu du schéma régional des carrières (Évaluation environnementale)

L'évaluation environnementale est confiée à un prestataire extérieur.

- Avis sur l'état initial de l'environnement
- Analyse au fil de l'eau des scénarios d'approvisionnement étudiés
- Rédaction du rapport d'évaluation environnementale (analyse du scénario retenu, mesures ERC, incidences Natura 2000)

La phase des consultations

1. Les concertations préalables

- **Saisine des EPCI sur le projet de schéma :**

-2 mois

- Article R515-4 code de l'environnement

- **Concertation préalable**

- Articles L121-15 à 20 code de l'environnement



La phase des consultations

2. Consultations obligatoires

- Articles R515-5 et L515-3 code de l'environnement
- Conseil régional, conseils départementaux, CDNPS, parcs naturels régionaux, chambre d'Agriculture, INAO, centre national de la propriété forestière, préfets des régions consommatrices de granulats issus des Pays de la Loire, CDNPS des autres départements extérieurs consommateurs de granulats des Pays de la Loire, conseils régionaux des régions consommatrices de granulats issus des Pays de la Loire.
- Saisine de l'autorité environnementale (CGEDD)

3. Consultations facultatives :

- Instruction du gouvernement du 4/08/2017
- Comité de bassin, commissions locales de l'eau, centre régional de la propriété forestière, comité régional de la biodiversité, comité maritime de façade, cellule économique régionale de la construction.

Durée totale des consultations : trois mois.

La phase des consultations

4. Mise à disposition du public

- Articles R515-5 et L122-8 du code de l'environnement

Durée : 1 mois.

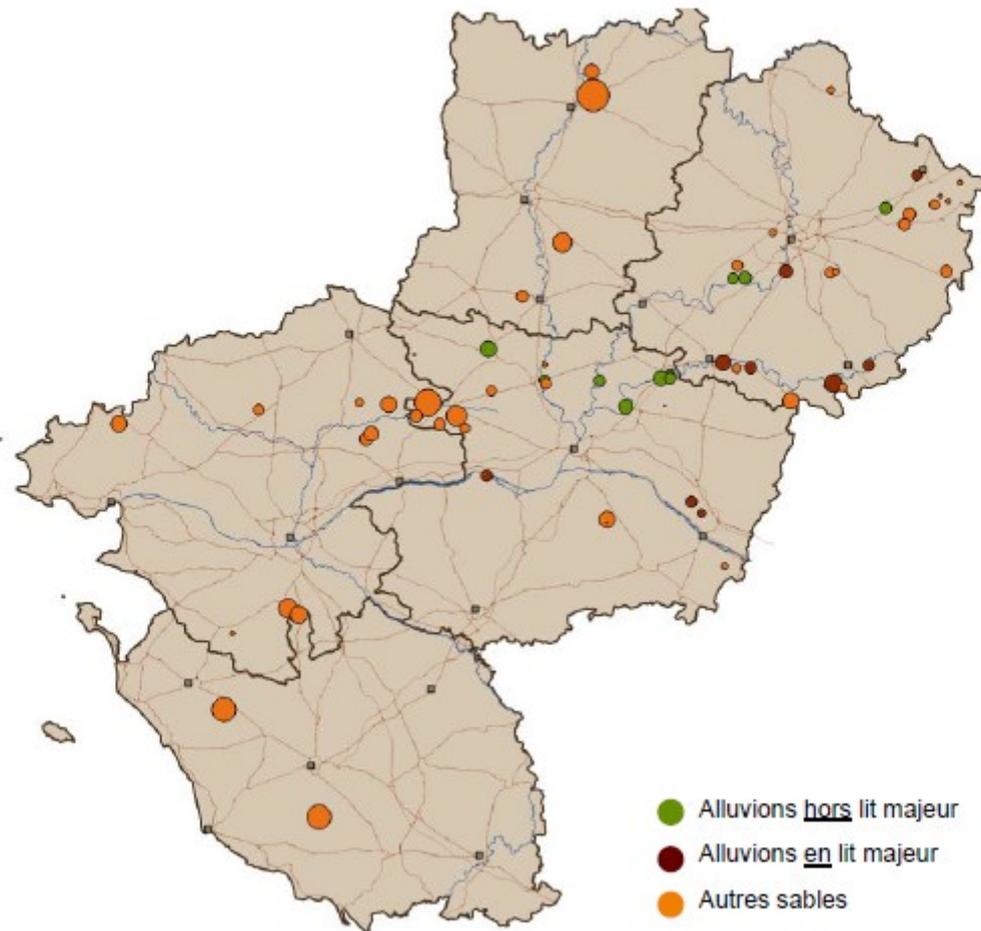
Synthèse sur la portée pratique du schéma des carrières

Connaissance :

- Disposer d'un état des lieux des industries extractives et des enjeux économiques

Synthèse sur la portée pratique du schéma des carrières

Roches meubles : implantation des sites d'extraction en Pays de la Loire en 2012
Source : DREAL des Pays de la Loire

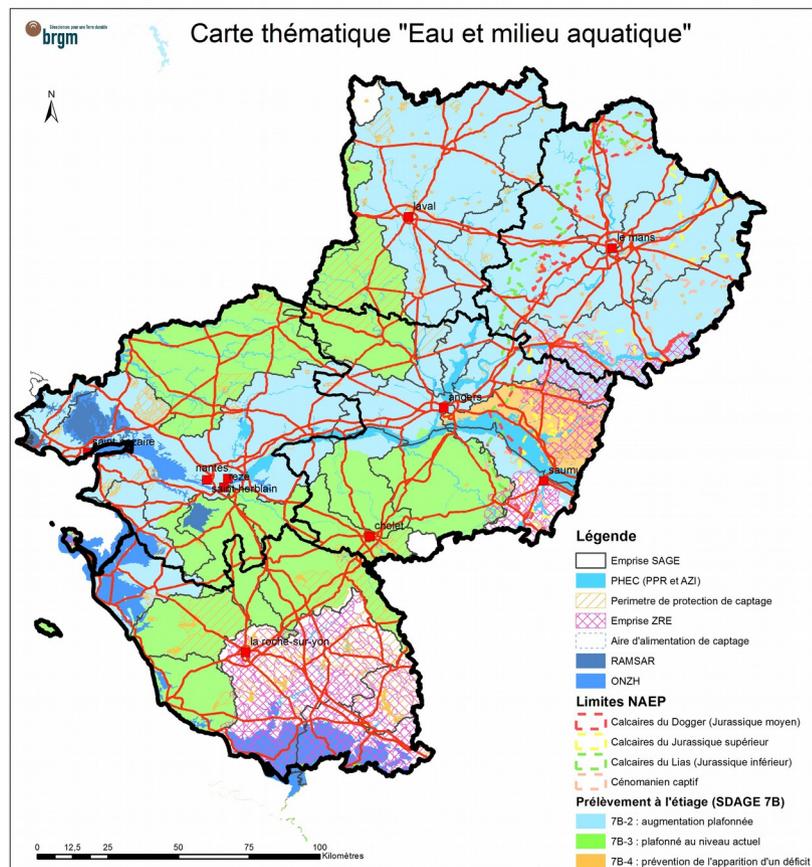


Synthèse sur la portée pratique du schéma des carrières

Connaissance :

- Disposer d'un état des lieux des enjeux environnementaux hiérarchisés et des usages

Synthèse sur la portée pratique du schéma des carrières



Synthèse sur la portée pratique du schéma des carrières

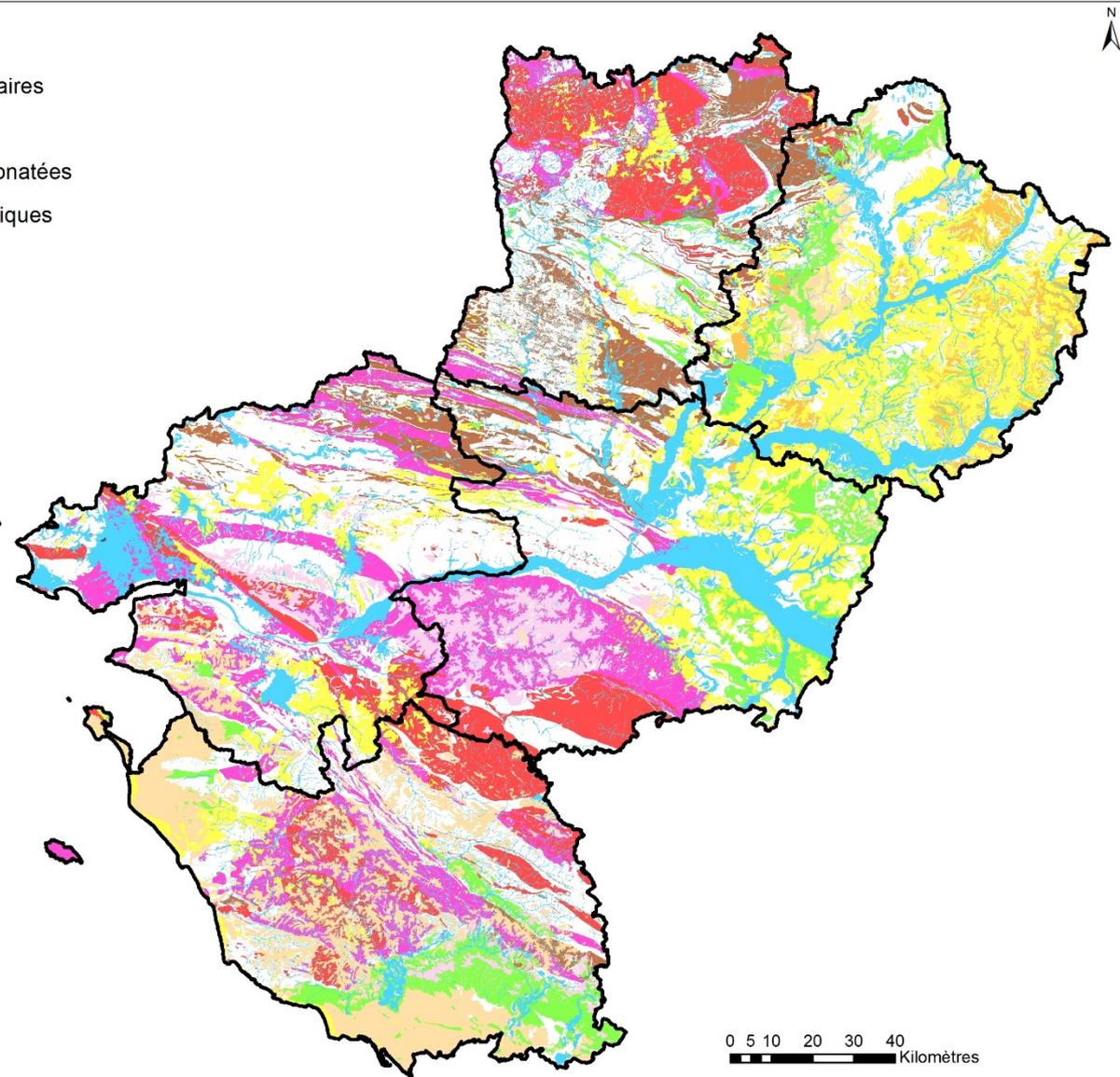
Connaissance :

- Disposer d'un état des lieux des ressources géologiques disponibles (primaires) et secondaires (recyclage)

Synthèse sur la portée pratique du schéma des carrières

LEGENDE :

-  1. Sables et graviers alluvionnaires
-  2. Autres sables et graviers
-  3. Roches sédimentaires carbonatées
-  4. Roches sédimentaires détritiques
-  5. Roches magmatiques
-  6. Roches métamorphiques
-  7. Roches d'altérations
-  8. Argiles
-  9. Argiles à silex
-  10. Minéraux spécifiques



Carte des ressources selon les grands types lithologiques



0 5 10 20 30 40
Kilomètres

Synthèse sur la portée pratique du schéma des carrières

Connaissance :

- Disposer d'un état des lieux de la logistique de transport associée à la production
- Disposer d'un état des lieux des enjeux sociaux

Synthèse sur la portée pratique du schéma des carrières

Prospective et analyse :

- Disposer jusqu'en 2030 d'une évaluation des besoins en matériaux de carrières (*granulats* pour le bâtiment et les travaux publics, *roches ornementales et de construction, matériaux pour l'industrie* (calcaire, argiles, sables pour l'agriculture))
- Mettre en évidence les zones de tensions prévisibles en matière d'approvisionnement en granulats

Préconisations :

- Établir des préconisations adaptées à la situation des différents secteurs en fonction de la situation régionale globale qui tiendront compte des besoins économiques et des enjeux environnementaux (rôle de l'évaluation environnementale)

Synthèse sur la portée pratique du SRC

A qui s'adressera-t-il ?

1. Aux exploitants :

- Pour leur permettre de mieux connaître les enjeux environnementaux.
- Pour leur permettre d'anticiper leurs demandes de renouvellement, d'extension ou de nouveaux sites et/ou de mieux cibler les besoins (zones « déficitaires »).

2. Aux collectivités dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme (qui devront prendre en compte le schéma régional)

3. Aux instructeurs (inspecteurs carrières DREAL) pour mieux appréhender les impacts environnementaux et les enjeux économiques potentiels des demandes.